



COMMUNE DE SERRAVAL

*Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal*

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 novembre 2024 à 20 heures

Etaient présents :

M. Philippe ROISINE, Maire,
Président de séance
Mme Sarah PAILLOT, conseillère municipale
Secrétaire de séance,
Assisté au secrétariat du SG
Mme Nathalie MASSART, 4^{ème} adjoint
Mme Christelle DEMIZIEUX
M. Philippe MOLON, conseiller municipal

M Jean-Marc JONO, conseiller municipal
M Stéphane GUYONNAUD, conseiller municipal
M. Sylvain SOBOTA, 3^{ème} adjoint au maire
M. Pascal CHEVALLEREAU, 2^{ème} adjoint au maire
M Vincent HUDRY-CLERGEON, 1^{er} adjoint au maire
M. Stéphane TISSOT, conseiller municipal

Avait donné pouvoirs :

M. Julien MICHEL a donné pouvoir à M. Pascal CHEVALLEREAU

Etait absent

M. Yann HARDY

Convocation du conseil municipal

Le mardi 12 novembre 2024 , par le secrétariat du conseil
municipal

Madame Sarah PAILLOT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024 qui est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés – 11 voix pour, M. SOBOTA arrive ensuite.**

M. Stéphane TISSOT, excusé lors de la séance du 21 octobre 2024, souhaiterait que les suites à donner ou les décisions prises sur les points divers soient stipulées dans le Procès-Verbal.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour et notamment pour débiter un point Finance présenté par M. Vincent HUDRY CLERGEON, où il est aussi question de la répartition des charges relatives au périscolaire et au scolaire entre les communes du RPI.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 : **Approbation de la délibération relative au Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de Eau Potable pour l'année 2023**

Rapporteur : M. Sylvain SOBOTA, 3^{ème} adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 12 voix pour.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport et de l'approuver. Quelques données synthétiques sont présentées en séance, le rapport ayant été communiqué avant la séance dans les documents de travail.

La consommation moyenne par compteur est de 88 m³, en baisse. Sur les 19 km de canalisation qui constituent le réseau, le rendement est en baisse notamment à cause des travaux réalisés au Col du Marais et de la relève tardive des réservoirs.

les recettes sont en hausse malgré une consommation en baisse notamment due à l'augmentation des redevances.

La trésorerie demeure solide.

Affaire n°2 : **Approbation de la délibération relative au Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2023**

Rapporteur : M. Sylvain SOBOTA, 3^{ème} adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 12 voix pour.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport et de l'approuver. Quelques données synthétiques sont présentées en séance, le rapport ayant été communiqué avant la séance dans les documents de travail.

L'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses, les prestations facturées par le cabinet NICOT à la commune sont refacturées aux propriétaires. L'assainissement non collectif sur la commune de Serraval est conforme à 64 %.

Affaire n°3: **Adoption des tarifs de l'eau 2025**

Rapporteur : M. Sylvain SOBOTA, 3^{ème} adjoint au maire

A la majorité des suffrages exprimés : 8 voix pour

M. SOBOTA présente un tableau de simulation des différents tarifs proposés pour 2025. Il est rappelé que le taux de l'inflation se situe entre 1.6 et 2 %.

M. SOBOTA rappelle également que le transfert de la compétence eau aux EPCI a été modifié.

Différentes hausses sont proposées au vote.
Les résultats sont les suivants :

- Une voix pour ne pas augmenter les prix,
- Une voix pour l'augmenter de 1 %
- 8 voix pour l'augmenter de 2 %
- 2 voix pour l'augmenter de 3 %.

Le tarif de l'eau est revalorisé de 2 % à la majorité.

Affaire n°3: **Approbation des modifications des statuts de la CCVT**

Rapporteur: M. Philippe ROISINE, Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés: 12 voix pour

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la CCVT afin que les communes membres lui transfère la compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département » au titre de ses autres compétences supplémentaires.

Divers - quelques points à retenir :

- La réunion publique se tiendra le 6 décembre à 20h30 à la salle des fêtes au col du Marais, des flyers seront réalisés afin d'informer la population.
- *Lors de l'envoi des invitations pour le repas des anciens, il y a eu un problème au niveau de la distribution, il est proposé de faire un état des lieux et de procéder aux vérifications des listes.*
- *Pour ce qui concerne le projet de la nouvelle déchèterie, une présentation du futur aménagement est présenté : il y aura deux compacteurs, deux containers de 30 m3 et une benne dédiée à l'équipement électrique. Il semblerait que le rajout de 3 containers soit envisagé pour rendre l'installation pérenne mais cela nécessitera une vigilance accrue du gestionnaire.*

Il faut également étudier le contrat de location conclu avec Beber TP et le mettre à jour.

Il est rappelé que les déchets verts ne sont plus acceptés par la déchèterie et qu'il convient de les garder chez soi.

- *Le comité en charge de la fête de la Pomme annonce sa dissolution à compter du 31 décembre 2024 mais souhaiterait que les associations serravatines prennent le relais. Ce sujet sera évoqué lors du prochain Conseil Municipal.*

- *Le prochain Qind'novio a été validé et sera imprimé par les services de la mairie.*

- *Pour ce qui concerne l'affouage, deux devis avaient été reçus, mais un seul prestataire pourra assurer le chantier, M. ANGELLOZ.*

- *Un collectif a sollicité la mairie pour la réalisation d'un trottoir le long de la route à Sur Fattier. Il a été décidé que le conseil prendrait le temps de la réflexion et l'élargirait à un périmètre plus large, qui nécessitera une étude ultérieure.*

- *Concernant l'EPF et le projet de la maison, il a été décidé de reprendre contact pour connaître leur position définitive quant au projet porté par la mairie.*

- *Contact a été pris avec la SOGETREL afin que route du Mont, le chemin soit remise en état.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

SERRAVAL, le 18 novembre 2024
Le Maire

Philippe ROISINE



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' and 'P' followed by a horizontal line.

Mme Sarah PAILLOT

Approuvé à l'unanimité lors du conseil municipal de
Serraval le 16 décembre 2024